

République Française  
Département des  
Pyrénées-Atlantiques



Nombre de  
membres en  
exercice : 28

Présents : 18  
Votants : 23  
Pour : 23  
Contre : -  
Abstentions : -

Objet :  
**Approbation  
d'une convention  
de servitude de  
passage au profit  
d'ENEDIS**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

### **DELIBERATION N°23 - DCM-2025120823**

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Membres présents :**

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Catherine DUFOUR, M. Eric DEITIEUX, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Frédéric BILLARD.

**Membres représentés par pouvoir :**

Mme Simone PUYO donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES  
M. Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M. Alain DARTIGUES  
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. José DOS SANTOS  
M. Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET  
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

**Membres absents :**

Mme Monia EVENE-MATEO  
M. Xavier BAYLAC  
Mme Alexandra VALETTE  
Mme Jennifer WEBER  
M. Bastien GERY

**Secrétaire de séance : Mme Catherine DUPIN**

**Rapporteur :** Monsieur Patrick ACEDO, *Adjoint délégué aux Travaux, à la Voirie et à l'Entretien des bâtiments communaux*

Dans le cadre de travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation électrique de distribution publique, ENEDIS doit emprunter une propriété communale au lieu-dit La Cité.  
Afin de formaliser ce passage sur la parcelle AP 178, la Commune propriétaire, doit donner son accord. Il convient donc d'instituer une servitude de passage au profit d'ENEDIS.

Oui l'exposé de Monsieur Patrick ACEDO et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** que la parcelle cadastrée AP 178 soit grevée d'une servitude à titre gratuit pour l'accomplissement de travaux au profit d'ENEDIS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document relatif au présent dossier.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 08/12/2025

Le Maire,  
**M. Francis GONZALEZ**



La Secrétaire,  
**Mme Catherine DUPIN**